



CONSEIL DE VIE SOCIALE EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS

REUNION DU 4 DECEMBRE 2025

Le Conseil de la vie sociale s'est réuni le 4 décembre 2025 à 14h30

Présents :

* Habitants et proches : M. GAILLARD Marius – Président du CVS, M. RIVEY Jean – Vice-Président du CVS, Mme LEBAS Guillemine, Mme LEREVEREND Danièle, Mme LEREVEREND Jean-Claude, Mme LINDREC Marie, M. LAVERTY Etienne, Mme GILLOZ Catherine, Mme LEMARIEY Véronique, Mme MARIE Christiane, Mme VIARD Régine, Mme LARONCHE Martine, M. LARONCHE Michel, Mme BARBOT Amandine, Mme LEBRUN Marie-Claire, M. LEBRUN Michel, Mme FOUSSE Yvonne, Mme FOUSSE Yvonne, Mme LEVERGEOIS Fabienne, M. LEVERGEOIS Patrick, Mme LEFEVRE Gabrielle, Mme DENIS Liliane, Mme CAMPAIN Germaine, M. CAMPAIN Yves, Mme EUDINE Jocelyne – représentante élue famille, Mme QUESNEL Monique – représentante élue familles, Mme LENOIR Janine.

* Conseil d'administration : Mme COUEFFEUR – Directrice,

* Représentant des bénévoles : M. Jean BOUHAILLER – Président association l'Armoire de Mamie

* Personnel : Mme CHAMPION Marie-Christine – représentante personnel CVS, Mme FOUCHEARD Valérie – Coordinatrice animation, Mme LE CALVEZ Véronique-IDECK EHPAD, Mme VINDARD Carole -IDECK SSIAD, Mme LEDOYER Anaïse – représentante personnel CVS

Compte-rendu rédigé par Mme COUEFFEUR

Ordre du jour

1. Information sur la mise en œuvre de l'activité hébergement temporaire (HT)
2. Présentation documents HT : livret d'accueil, contrat de séjour
3. Présentation du dispositif « tarifs différenciés »
4. Point sur le projet de restructuration
5. Présentation résultats des dernières enquêtes de satisfaction
6. Synthèse réunion pré-CVS
7. Point animation/vie sociale par V. FOUCHEARD, coordinatrice animation
8. Questions diverses

Madame COUEFFEUR présente l'ordre du jour.

1. Information sur la mise en œuvre de l'activité hébergement temporaire (HT)

Mme COUEFFEUR présente les principales modalités de mise en œuvre de la nouvelle activité d'hébergement temporaire, qui se déployera progressivement à partir du 01/01/2026 (*cf présentation power point*).

Questions familles/habitants :

- « *Quelles chambres vont être affectées à l'hébergement temporaire ?* » => pour le moment les entrées vont se faire au fur et à mesure des départs, les premières chambres qui accueilleront du temporaire ne seront pas forcément destinées à rester destinées à l'avenir à l'accueil temporaire. Il y aura bien 5 chambres dédiées, mais pour le moment leur localisation n'est pas actée.
- « *Est-ce ce sont des places en plus ?* » => non, le nombre de places totales reste le même (102).
- « *Est-ce que je vais devoir changer de chambre ?* » => non, il n'est pas prévu de demander à des habitants en hébergement permanent de changer de logement du fait de la mise en œuvre du temporaire
- « *Comment s'inscrire en hébergement temporaire ?* » => à terme, les personnes intéressées devront s'inscrire sur ViaTrajectoire, comme pour l'hébergement permanent. Pour le moment ce n'est pas possible, le service est en attente de l'arrêté d'autorisation pour changer les paramètres d'inscription.

2. Présentation documents HT : livret d'accueil, contrat de séjour

Mme COUEFFEUR présente les documents réglementaires rédigés pour l'hébergement temporaire (*cf présentation power point*).

⇒ Pas de remarques, les documents sont validés

3. Présentation du dispositif « tarifs différenciés »

Mme COUEFFEUR présente le dispositif, dont le conseil départemental, lors de l'étude du plan de financement des futurs travaux, demande l'application dès 2026 (*cf présentation power point*).

Elle précise que cette mesure ne concerne que les nouvelles entrées, soit à compter de janvier ou février 2026 (selon la date de réception de l'arrêté tarifaire 2026). Les personnes déjà présentes en hébergement permanent avant cette date ne sont donc pas concernées par ce dispositif : elles régleront le tarif dit « habilité » (donc fixé par le conseil départemental pour les bénéficiaires de l'aide sociale).

Question familles/habitants :

- « *Nous ne serons donc jamais concernés par ce surcoût de +15% ?* » => non, la loi n'est pas rétroactive. En revanche, Mme COUEFFEUR précise bien que le coût du prix de journée hébergement continuera à augmenter annuellement, dans le cadre des augmentations de tarifs « classiques », et notamment dans le cadre du projet de restructuration qui va forcément amener une augmentation progressive et importante du prix de journée.

4. Point sur le projet de restructuration

Mme COUEFFEUR présente le dernier plan de financement déposé auprès des autorisations de tarification pour validation (*cf présentation power point*).

Elle précise que ce plan a été rejeté, mais qu'il permet tout de même de se faire une première idée de l'impact financier du projet.

Même s'il a été rejeté, l'avancée du projet reste toutefois positive : les remarques des autorités ne soulèvent pas de points bloquants, et le projet va être présenté dans quelques jours aux élus du Département siégeant dans une commission qui détermine l'aide financière (subvention) qui devrait pouvoir être accordée à l'établissement. Une fois ce montant connu, il va être possible d'avancer davantage : on peut raisonnablement penser que le plan de financement pourra être accepté l'année prochaine. Ainsi, nous devrions bientôt connaître le calendrier des travaux et avoir des chiffres réalistes sur l'impact sur le prix de journée.

Par rapport au prix actuel, la direction a calculé une augmentation d'environ +13€/jour en 2034, avec une augmentation progressive chaque année. Les chiffres ne sont cependant que provisoires.

Question familles/habitants :

- « *Pourquoi Aquarelle doit-il être démolie ?* » => dans tous les scénarios établis par le programmiste, malheureusement le bâtiment ne peut pas être restructuré pour des raisons techniques : la restructuration est impossible sur certains points, et pour d'autres éléments coûterait bien trop chère.

5. Présentation résultats des dernières enquêtes de satisfaction

=> *avec l'accord des élus CVS, Mme COUEFFEUR décide de reporter ce point, afin que la réunion ne dure pas trop longtemps*

6. Synthèse réunion pré-CVS

Mme COUEFFEUR présente les remarques des habitants recueillis en amont de la réunion (*cf présentation power point*).

Il n'y a pas d'éléments de réponse particuliers à évoquer en réunion, Mme COUEFFEUR remercie les personnes de s'être exprimées et transmettra les retours aux équipes.

7. Point animation/vie sociale par V. FOUCARD, coordinatrice animation

Mme FOUCARD présente les animations de fin d'année, qui font l'objet d'un affichage au sein de l'établissement. Elle remercie particulièrement les familles bénévoles qui se sont grandement investies cette année et vont vraiment nous aider à proposer de très beaux objets au marché de Noël ainsi que des animations (ex : stand crêpes).

8. Questions diverses

Mme COUEFFEUR indique que les élus CVS ont travaillé ce matin à un protocole « accueil des animaux de compagnie ». L'accueil reste très complexe en collectivité, mais il est intéressant de travailler sur des règles communes et éventuellement étudier les situations au cas par cas. Le protocole sera présenté au prochain CVS.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

Fin de la réunion à 16h00. Prochaine réunion le 5 ou 12 février 2026 ?